

**No E.P.:** 7259  
**Rue:** Rue de Genève

**Commune:** Thônex  
**Objet:** Stationnement  
**Date parution:** 18.06.2024

## ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic  
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la  
circulation routière, du 18 décembre 1987,  
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application  
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La rue de Genève est une route cantonale où le stationnement des voitures automobiles est réglementé contre paiement.

Par son courriel du 3 mai 2024, la commune de Thônex nous demande d'aménager, à la hauteur des numéros 125A et 142, une place de parc réservées aux véhicules des personnes à mobilité réduite, ainsi que du parcage réservé aux cycles, à la hauteur des numéros 127 et 144.

Il convient, dès lors, de réglementer deux cases de stationnement au moyen d'un signal de parcage autorisé, muni d'une plaque complémentaire comportant le symbole "Handicapé".

Les deux emplacements de stationnement réservés aux cycles seront réglementés au moyen du symbole "Cycle", marqué en blanc à l'intérieur des cases.

**L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.**

**Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.**